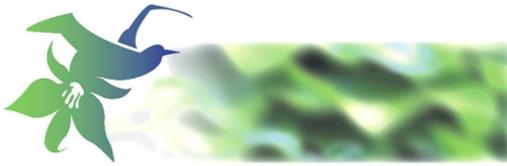


Méthodologie suivie pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine géologique Nord – Pas de Calais



Conservatoire des Sites Naturels
du Nord et du Pas de Calais



1.1 LA COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE

1.1.1 Composition

Afin d'assurer et garantir la cohérence et le bon déroulement de l'inventaire, une Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) a été réunie, dont la composition reflète au mieux les préconisations du *Vade-mecum pour l'inventaire du patrimoine géologique national* ainsi que les différents acteurs et intérêts régionaux impliqués dans le patrimoine géologique :

- **Olivier AVERBUCH**, Société Géologique du Nord,
- **Yvonne BATTIAU-QUENEY**, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel,
- **Sophie BECKARY**, Muséum d'Histoire Naturelle de Lille,
- **Alain BLIECK**, Société Géologique du Nord,
- **Denise BRICE**, Société Géologique du Nord,
- **Mélanie BONNE**, DIREN Nord - Pas de Calais,
- **Jean-Pierre COLBEAUX**, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel,
- **Annick DELELIS**, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel,
- **Isabelle DORESSE**, DIREN Nord - Pas de Calais,
- **Denis DURBISE**, Conseil Général du Pas de Calais,
- **Jean-Pierre GEIB**, Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale,
- **Hugo FOURDIN**, Conseil Régional,
- **Gaëlle GUYETANT**, Stagiaire au Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas de Calais,
- **Guillaume LEMOINE**, Conseil Général du Nord,
- **Denis MOIRIAT**, BRGM SGR Nord – Pas de Calais,
- **Francis ROBASZYNSKI**, Président de la Société Géologique du Nord,
- **Vincent SANTUNE**, Directeur du Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas de Calais,
- **Christian SCHVARTZ**, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

1.1.2 Mission

Elle a eu pour mission tout au long de l'inventaire

- de valider la méthodologie proposée,
- de s'assurer que cette dernière a été suivie de bout en bout,
- d'effectuer la sélection des sites qui composent l'inventaire selon les critères de choix définis dans la méthodologie adoptée,
- de valider les données recueillies,
- de réfléchir sur les enjeux, opportunités et perspectives pour le patrimoine géologique dans la région Nord – Pas de Calais.

1.2 METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'INVENTAIRE

1.2.1 Objectifs

Objectifs régionaux de ce projet définis par la CRPG qui sont venus s'ajouter à ceux définis pour l'inventaire national :

- valoriser les données concernant les 38 sites du premier inventaire,
- le renforcer si besoin par ajout de nouveaux sites ou alors supprimer des sites ayant disparu,
- réaliser un état des lieux des besoins de protection du patrimoine géologique régional,
- réaliser une base de données des différents acteurs impliqués dans la connaissance et la préservation de ce patrimoine.

1.2.2 Méthodologie adoptée

Le choix de la stratégie adoptée pour la réalisation de ce projet devait tenir compte des préconisations du Muséum National d'Histoire Naturelle ainsi que de l'existence d'un premier inventaire des sites remarquables pour la région réalisé en 1997.

a) Les premiers sites

« L'atlas des sites géologiques remarquables » réalisé en 1997 comptait 38 sites. Deux avaient déjà disparu. La décision a été prise de ne pas les inventorier, la Commission estimant qu'ils n'offraient plus la possibilité d'être remis en état et donc d'être étudiés ou valorisés. En revanche, elle a souhaité que ces sites soient mentionnés dans le rapport final à titre d'exemple et « d'avertissement » contre les menaces et à terme la perte de ce patrimoine.

Ce sont donc 36 sites qui ont ainsi été intégrés à l'inventaire actuel.

Il a ensuite été décidé de le renforcer par l'ajout de sites supplémentaires, sélectionnés par la CRPG.

Le travail à effectuer a été divisé en deux phases :

b) Phase 1 : Sélection des nouveaux sites

- **Tâche 1 : Diffusion auprès des personnes ressources de fiches simplifiées, afin de reconstituer une liste de proposition de site la plus complète possible**

Dans le but de connaître les sites potentiels qui pourraient être intégrés à l'inventaire, une fiche simplifiée rédigée et présentant les informations au minimum nécessaires pour justifier de leur intérêt patrimonial a été diffusée auprès des différents acteurs de la région impliqués dans les Sciences de la Terre et la préservation de l'environnement.

Données de la fiche simplifiée :

- Nom du site,
- Typologie,
- Département,
- Cantons,
- Communes (si possible avec le numéro INSEE),
- Lieux-dits,
- Intérêt géologique principal,
- Intérêts géologiques secondaires,
- Intérêts annexes,
- Intérêts pédagogiques,
- Description globale du site et de sa géologie.

Les fiches ont ainsi été diffusées auprès de 46 personnes ou organismes ressources parmi lesquels des associations, le Musée d'Histoire Naturelle de Lille et des musées locaux, des sociétés de carrières, des services départementaux, des universitaires, des membres de la SGN, des amateurs de géologie, ...

- **Tâche 2 : Centralisation des propositions**

Afin de laisser un délai suffisant à ces personnes ressources pour répondre, une période de deux mois a été proposée par la Commission pendant laquelle, les propositions apportées ont été centralisées par le Conservatoire.

- **Tâche 3 : Sélection des sites à intégrer à l'inventaire**

Les différents sites et thématiques proposés, une dizaine en tout, ont tous été adoptés car répondant aux critères de choix retenus par la Commission en même temps que la méthodologie suivie.

Rappel des critères de sélection :

- l'importance internationale,
- la qualité du phénomène décrit : typique, rare ou particulièrement bien exprimé ou visible,
- la représentativité de la géologie régionale.

Après délibération, la Commission a décidé d'ajouter 21 sites, soit un total de 57 sites qui constituent l'inventaire du patrimoine géologique de la région Nord – Pas-de-Calais.

c) Phase 2 : Réalisation de l'inventaire

- **Tâche 4 : Réactualisation des données du premier inventaire en fonction des besoins de la base Géotope**

Parmi données nécessaires à l'inventaire actuel certaines avaient été abordées lors du premier inventaire, d'autres ont nécessité des remises à jours accompagnées de recherches complémentaires réalisées auprès des personnes ressources.

- **Tâche 5 : Effectuer les recherches de données nécessaires pour la réalisation des fiches des sites**

Pour ce qui concerne les « nouveaux » sites, et puisqu'il n'existait pas de documents rassemblant les informations nécessaires pour l'établissement de l'inventaire, il a fallu rechercher ces dernières auprès des personnes ressources mais aussi des bibliothèques, des mairies, des riverains, à l'aide de la fiche de saisie développée par la Conférence Permanente du Patrimoine Géologique.

Pour compléter ces recherches, une visite de certains sites a été effectuée afin d'en constater l'état, de prendre des photographies intégrées par la suite dans la base.

- **Tâche 6 : Entrée des données dans la base**

Cette étape a mis en lumière un certain nombre de problèmes dans la base.

- Les superficies n'apparaissent pas dans la fiche de sortie.
- La liste des phénomènes descriptifs ne permet pas de décrire certains sites tels que les sources (émergences ou affleurement de nappe par exemple).

- Il y a une faute d'orthographe dans le mot « existence » dans la phrase « existence d'une coupe dans la base ».
- Natura 2000 n'est pas un inventaire mais un statut de protection.
- Il est impossible de rentrer un « usage » sans en connaître la date de commencement. Si ce champ ne peut être rempli, la base refuse l'enregistrement. Or il existe des sites ayant un usage réel mais dont l'origine exacte n'est pas connue. Faut-il alors rentrer une date fictive ?
- La liste des « usages » ne permet pas de décrire certains sites.
- Les âges absolus en Ma (plus ancien / plus récent) s'inversent par rapport aux âges stratigraphiques dans les catégories « âge du terrain ».
- Il n'est pas possible de dater les sites et phénomènes postérieurs au million d'année. Cela pose problème pour les sites quaternaires tels que les massifs dunaires ou les estuaires dont les âges estimés de mise en place peuvent être connus.
- Les intérêts annexes pourraient participer à la notation de l'intérêt patrimonial d'un site.

1.2.3 Finalisation du projet et validation des résultats par la CRPG

- a) Rédaction d'un rapport accompagnant la base et décrivant d'une part la méthodologie et d'une autre les résultats de l'inventaire.
- b) Validation des résultats

La CRPG s'est attachée à la vérification et la correction de certains points particuliers de l'inventaire qui nécessitaient des décisions collégiales :

- la vérification et la validation des intérêts principaux quand ceux-ci n'avaient pas été choisis de manière adéquate,
- les notations des différents intérêts principaux, secondaires, pédagogiques et annexes, de l'état et de la rareté des sites qui contribuent à la notation de l'intérêt patrimonial,
- la notation globale de l'intérêt patrimonial de chaque site,
- la notation des besoins de protection,
- l'ajout de données complémentaires,
- la vérification de la hiérarchie des sites afin que cette dernière soit cohérente par rapport à leurs intérêts patrimoniaux et de manière générale, dans la région.